

Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation d'une étude d'impact



Article R. 122-3 du code de l'environnement

Ce formulaire n'est pas applicable aux installations classées pour la protection de l'environnement

Ce formulaire sera publié sur le site internet de l'autorité administrative de l'Etat compétente en matière d'environnement

Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative

Avail de l'empir	Codes desart à l'adatable les
Date de réception :	Cadre réservé à l'administration Dossier complet le : N° d'enregistrement :
2110112013	2013-14
	1. Intitulé du projet
Defrichen	ent 0,5095 ha
	- 17033 na
	tification du maître d'ouvrage ou du pétitionnaire
2.1 Personne physique	
Nom KINSINGER	Prénom LUDOVIC
2.2 Personne morale	
Dénomination ou raison sociale	
Nom, prénom et qualité de la personne morale	habilitée à représenter la personne
RCS/SIRET 15101911818141141	5 8 0 0 0 1 9 Forme juridique
Joignez ò	votre demande le document CERFA n° 14734*01
	u des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et
	dimensionnement correspondant du projet
N° de rubrique et sous rubrique	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la rubrique
	défridement de la parcelle A 940 sur la commune de Grandwal d'une superficie de 0,5055 ha.
51' (un la commune de Grandwal
3, C	11.
	d'une superficie de D, 3033 ha.
	4. Caractéristiques générales du projet
	aire les pièces énoncées à la rubrique 8.1
4.1 Nature du projet	5035 8 1 8 1 8 1 8 1 8
d'habitation.	5095 ha de sol de bois à possimité
01 00000	i i
4.2 Objectifs du projet	
suffession of voi	réglements des baisements de 2019.
The same of the	of the war was variends of 671.
4.3 Décrivez sommairement le projet	
4.3.1 dans sa phase de réalisation	suse pour arracher les souches
puis broyage en sur	face
4.3.2 dans sa phase d'exploitation	
	Ou

par le suborte de le reche de la reche de

utilisation de la	jarcelle jour la produc	tion agricole.
La décision de l'autorité administra dossier(s) d'autorisation(s).	strative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou se tive de l'Etat compétente en matière d'envi	ronnement devra être jointe au(x)
	clement de la DOT et de et. génants du CG 6:	mier d'aide à la
	frichemal à la DDT	
	ojet et superficie globale (assietie) de l'opération - urs caractéristiques	préciser les unités de mesure utilisées Valeur
superficie à de	frider	0,5095 la.
4.6 Localisation du projet Adresse	Coordonnées géographiques¹ Long. °	_'"_ Lat°'"_
	Pour les rubriques 5° a), 6° b) et d), 8°, 10°, 18°	SET TO THE SECOND SECON
La Glaine.	Paint de départ : Long ° _	_'"_ Lat ° '" _
ta grace.	Point d'arrivée : Long ° _	_'"_ Lat ° ' " _
63 890 Grandval.	Communes traversées :	*
4.7 Steph II d'une modification (avient	on d'une feabellelles au d'un ausses authorit 2	
	on d'une installation ou d'un ouvrage existant ? uvrage a-l-il fait l'objet d'une étude d'impact ?	Oul Non Non
4.7.2 \$1 out, à quelle date a-t-il été au 4.8 Le projet s'inscrit-il dans un	programme de	
fravaux ? \$1 oul, de quels projets se compose le ;	OUI D Non 🔼	
2	A	
5. Sensibilité	environnementale de la zone d'implantation er	nvisagée
5.1 Occupation des sols Quel est l'usage actuel des sols sur le lle	u de votre prolet ?	
il s'agit d'un		
	rbanisme (ensemble des documents d'urbanisme des sols sur le lieu/tracé de votre projet ?	ne Oul 🛭 Non 🗌
réales tation de	boisemel a li	94.19

Pour l'outre-mer, voir notice explicative

Si oui, intitulé et date d'approbation : Précisez le ou les règlements applicables à la zone du projet

Pour les rubriques 33° à 37°, le ou les documents ont-ils fait l'objet d'une évaluation Oui Non 🖂							
5.2 Enjeux environnementaux dans la zone d'Implantation envisagée : Complétez le tableau suivant, par tous moyens utiles, notamment à partir des informations disponibles sur le site internet http://www.developpement-durable.gouv.fr/etude-impact							
Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?				
dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ou couverte par un arrêté de protection de biotope ?							
en zone de montagne ?	Q						
sur le territoire d'une commune littorale ?		M					
dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (régionale ou nationale) ou un parc naturel régional ?	Ø		Parc naturel régional Livradois Forez.				
sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?							
dans une aire de mise en valeur de l'architecture et du patrimoine ou une zone de protection du patrimoine architectural, urbain et paysager ?							
dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?							
dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles ou par un plan de prévention des risques technologiques ?							
si oui, est-il prescrit ou approuvé ?							
dans un site ou sur des sols pollués ?							
dans une zone de répartition des eaux ?							

	rimètre de protection rapprochée leau destiné à l'alimentation hume			×	
dans un site	inscrit ou classé ?				
Le projet se	situe-t-il, dans ou à proximité :		Oui	Non	Lequel et à quelle distance ?
d'un site No	atura 2000 ?				
	ment historique ou d'un site class mondial de l'UNESCO ?	é au			
		-			et sur l'environnement et la santé humaine
Veuillez con	envisagé est-il <u>susceptible</u> d'avoir apléter le tableau suivant :	les in	ciden	ces su	vantes?
Dome	aines de l'environnement :	Oui	No n		De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
	Engendre-1-il des prélèvements d'eau ?				
Ressources	Impliquera-t-il des drainages / ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?				
	Est-il excédentaire en matériaux ?		×		
	Est-il déficitaire en matériaux ? Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?				
	Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?				
Milieu naturel	Est-il susceptible d'avoir des incidences sur les zones à sensibilité particulière énumérées au 5.2 du présent formulaire ?				
	Engendre-Hil la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?			e a	pace forestier rendu l'agriculture

	Est-il concerné par des risques technologiques ?			
Risques et nuisances	Estil concerné par des risques naturels ?		X	
	Engendre-t-il des risques sanitaires ? Est-il concerné par des risques sanitaires ?			
	Est-il source de bruit ? Est-il concerné par des			
	nuisances sonores ?			
	Engendre-f-il des odeurs ? Esf-il concerné par des nuisances olfactives ?			
Commodité s de voisinage	Edit Store (Control of the Control o		K	
voisinage	Est-Il concerné par des			
	vibrations ? Engendre-t-il des émissions		⋈	
	lumineuses?			
	Est-il concerné par des émissions lumineuses ?		×	
	Engendre-f-il des rejets polluants dans l'air ?		X	
Pollutions Engendre-t-il des rejets hydrauliques ? Si oui, dans quel milieu ?	\square			
			oc	
	Engendre-t-il la production d'effluents ou de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?			
	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?			
vie / Population	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme / aménagements) ?			augmetation de surface agricole
	on Si oui, décrivez lesquelle		es sus	ceptibles d'être cumulées avec d'autres projets connus ?

complété par l'autorité environnementale avec le petitionnaire (tél)

	Tit .
6.31	Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?
Oul	Non Si oui, décrivez les quels :
	7. Auto-évaluation (facultatif)
l'up	regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une étude d'impact ou devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.
9	PH 10 10 done it in it d'étante
6	me remande ne deviar jas necesside de totale
d	impact elast some que la régiene lation es
bo	the demande ne devait jas nécessité d'étude 'impact étant donné que la néglementation des oisement de 9019 pécomise un netour à l'agricultire
	8. Annexes
8.1 A	Annexes obligatoires
	Objet
K	Un plan de situation 1/25 000 ou, à défaut, au 1/50 000 (Il peut s'agir d'extraits cartographiques du document
	d'urbanisme s'il existe) ;
Γ	d'urbanisme s'il existe); Des photographies datées (2 ans maximum) de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des différentes prises de vue;
Г	d'urbanisme s'il existe); Des photographies datées (2 ans maximum) de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des
	d'urbanisme s'il existe); Des photographies datées (2 ans maximum) de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des différentes prises de vue; Un plan du projet ou, pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux rubriques 5° a), 6° b) et d), 8°, 10°, 18°, 28° a) et b), 32°, 41° et 42° un projet de tracé ou une enveloppe de tracé; Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux rubriques 5° a), 6° b) et d), 8°, 10°, 18°, 28° a) et b),
	d'urbanisme s'il existe); Des photographies datées (2 ans maximum) de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des différentes prises de vue; Un plan du projet ou, pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux rubriques 5° a), 6° b) et d), 8°, 10°, 18°, 28° a) et b), 32°, 41° et 42° un projet de tracé ou une enveloppe de tracé; Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux rubriques 5° a), 6° b) et d), 8°, 10°, 18°, 28° a) et b), 32°, 41° et 42°: plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000.
Г	d'urbanisme s'il existe); Des photographies datées (2 ans maximum) de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des différentes prises de vue; Un plan du projet ou, pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux rubriques 5° a), 6° b) et d), 8°, 10°, 18°, 28° a) et b), 32°, 41° et 42° un projet de tracé ou une enveloppe de tracé; Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux rubriques 5° a), 6° b) et d), 8°, 10°, 18°, 28° a) et b), 32°, 41° et 42°: plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes
Г	d'urbanisme s'il existe); Des photographies datées (2 ans maximum) de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des différentes prises de vue; Un plan du projet ou, pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux rubriques 5° a), 6° b) et d), 8°, 10°, 18°, 28° a) et b), 32°, 41° et 42° un projet de tracé ou une enveloppe de tracé; Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux rubriques 5° a), 6° b) et d), 8°, 10°, 18°, 28° a) et b), 32°, 41° et 42°: plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et
8.2 Ar	d'urbanisme s'il existe); Des photographies datées (2 ans maximum) de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des différentes prises de vue; Un plan du projet ou, pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux rubriques 5° a), 6° b) et d), 8°, 10°, 18°, 28° a) et b), 32°, 41° et 42° un projet de tracé ou une enveloppe de tracé; Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux rubriques 5° a), 6° b) et d), 8°, 10°, 18°, 28° a) et b), 32°, 41° et 42°: plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau;
8.2 Ar	d'urbanisme s'il existe); Des photographies datées (2 ans maximum) de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des différentes prises de vue; Un plan du projet ou, pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux rubriques 5° a), 6° b) et d), 8°, 10°, 18°, 28° a) et b), 32°, 41° et 42° un projet de tracé ou une enveloppe de tracé; Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux rubriques 5° a), 6° b) et d), 8°, 10°, 18°, 28° a) et b), 32°, 41° et 42°: plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau; utres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire lez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les

9. Engagement et siç	ignature	
certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus		
Faità GRANDVAL	1e. 17/01/2013	
gnature		







